

	BARÈME DES HON	ORAIRES DE VENTE	
	En vigueur à compte	r du 1 novembre 2025	
	VEN	ΓΕ (1)	
	Montant de la vente	Honoraires TTC (1)	
APPARTEMENT			
moins de 100 000 €			8 000 €
de 101 000 € à 200 000 € de 200 001 € à 300 000 €			10 000 €
de 200 001 € a 300 000 € de 300 001 € à 400 000 €			12 000 € 14 000 €
A partir de 400 001 €			4,00%
Montant de la vente		Honoraires TTC (1)	,
MAISON	Montant de la vente	Honoranes i ic (1)	
-HIJOH	moins de 200 000 €		12 000 €
de 200 001 € à 300 000 €			14 000 €
de 300 001 € à 400 000 €			16 000 €
de 400 001 € à 500 000 €			18 000 €
	A partir de 500 001 €		4,00%
	Montant de la vente	Honoraires TTC (1)	
IMMEUBLE / PRO	GRAMME PROMOTION IMMOBILIÈRE		
Tarif Unique			6%
	Montant de la vente	Honoraires TTC (2)	
TERRAIN FORMULE 1 Terrain vendu sans suivi du dossier de division foncière.			
	moins de 100 000 €	iis suivi uu uossiei ue uivision ionciere.	7 000 €
	De 100 001 € à 200 000 €		8 000 €
	De 200 001 € à 300 000 €		9 000 €
	Au-delà de 300 001 €		4%
TERRAIN	TERRAIN FORMULE 2 Terrain vendu avec suivi du dossier de division foncière.		
	moins 100 000 €		10 000 €
	De 100 001 € à 200 000 €		12 000 €
	De 200 001 € à 300 000 €		14 000 €
	Au-delà de 300 001 €	TION	6%
Locaux	d'habitation nus ou meublés		
(Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)		Honoraires TTC (3)	
Entremise		0,50 % à la charge du propriétaire.	
Visite, dossier, rédaction bail		5,50 % à la charge du propriétaire - plafonné à $10 \in / m^2$. 5,50 % à la charge du locataire - plafonné à $10 \in / m^2$.	
État des lieux		1,80 % à la charge du propriétaire - plafonné à 3 € / m². 1,80 % à la charge du locataire - plafonné à 3 € / m².	
Immobilier d'entreprise (locaux commerciaux, cession droit de bail,)		Honoraires TTC (3)	
Entremise, visite, rédaction du bail et état des lieux		15 % à la charge du propriétaire et du locataire.	
	AUTRES PRI	ESTATIONS	
Avis de valeur successoral		280 € / bien immobilier	

- (1) Tarif maximum à la charge du vendeur <u>ou</u> de l'acquéreur, selon les conditions définis dans le mandat de vente.
- (2) Tarif maximum selon la formule appliquée à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, selon les conditions définis dans le mandat de vente.
- (3) Il s'agit du pourcentage du loyer annuel charges comprises . Tarif maximum.